



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°06 :

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU
1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Séance ordinaire du 28 Septembre 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 septembre 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Gwénaél LAMARQUE), Valérie BARLOIS – LEROUX (à Maël FETOUH), Michel MENJUCQ (à Guillaume ALEXANDRE), Daniel BALLA (à Violette LABARCHEDE), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Alain GERARD)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

DOSSIER N° 06 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les Charges à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement relative à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune. Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2020, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 271,25 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\,271,25\text{ €} \times 345^{(*)} = 438\,581,25\text{ €}$$

(*) 345 : Nombre d'enfants Bouscatsais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2021/2022).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2022, une somme de 438 581,25 € sera inscrite, le règlement sera effectué de la manière suivante :

	Ecole Sainte Anne	Ecole Jeanne d'Arc
1er trimestre 2021/2022 (versé sur exercice 2021)	78 689,96 €	53 653,36 €
2e trimestre 2021/2022	90 322,52 €	62 796,45 €
3e trimestre 2021/2022	90 322,52 €	62 796,44 €
Total versé année scolaire 2021/2022	259 335,00 €	179 246,25 €

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

29 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

5 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, M. PAULY, M. HERMENCE, MME LAYAN, M. JOYEZ)

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 271,25 € X 141 enfants =	179 246,25 €
- Sainte Anne :	1 271,25 € X 204 enfants =	259 335,00 €

TOTAL

438 581,25 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2021

LE MAIRE,


Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2020)**

	Nombre enfants 2021/2022
Nombre d'enfants du public Elémentaires : 1038 - Maternelles : 624, (-58 par rapport à l'année scolaire précédente)	1 662
<p>Pour information : Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2021/2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainte Anne : 389 dont 204 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 192 dont 141 Bouscatais, <p>soit un total de 581 élèves dont 345 élèves demeurant au Bouscat (+17 par rapport à l'année scolaire précédente)</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2020	3 674 441,00 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2020 aux deux écoles privées (sur une année civile)	356 137,74 €
Total de la fonction 2 (hors subventions aux deux écoles privées du Bouscat)	3 318 303,26 €
<i>à déduire</i> :	
Restauration municipale et transports scolaires	345 057,28 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	744 695,14 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines et utilisation des locaux scolaires pour des activités extra-scolaires	115 726,15 €
Total à déduire	1 205 478,57 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	2 112 824,69 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1 271,25 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	438 581,25 €

